

PAROISSE SAINT GÉRARD DE LA VALLÉE DES LACS
Tel : 03 29 63 02 69 // Mail : gerardmer.presbytere@akeonet.com
Feuille de messe du samedi 1^{er} novembre 2025 – Tous les saints

Les ministères ordonnés

Chers amis, dimanche dernier je vous proposais, suite à l'ordination diaconale de notre frère Hervé Douissard, un éclairage sur les trois dimensions des « ministres ordonnés » que sont **l'évêque, le prêtre et le diacre**. Nous avons commencé par regarder le sens du mot ordination et surtout le mot **L'épiskopos « surveillant »**. Je vous propose, aujourd'hui, de regarder de près le sens des mots « évêque, prêtre et le diacre »

A la suite de ce que nous avons vu dimanche dernier, **L'évêque** devient le signe et le garant de l'unité d'une église, le successeur de l'apôtre qui lui a imposé les mains (2 Tm 1, 6). Au tournant du II^e siècle, saint Ignace d'Antioche a beaucoup souligné le rôle central de l'évêque. Le ministère épiscopal, qui s'adjoint l'assistance du *presbytérium* et le service des diacres, trouve dans la célébration liturgique de l'Eucharistie son expression la plus parfaite. : « *Ayez donc soin de ne participer qu'à une seule Eucharistie ; car il n'y a qu'une seule chair de notre Seigneur Jésus Christ et un seul calice pour nous unir à son sang, un seul autel, comme un seul évêque avec le presbytérium et les diacres, mes compagnons de service* » (Lettre d'Ignace d'Antioche aux Philadelphiens, 4).

Très vite donc, la Tradition a reconnu dans la personne de l'évêque la présence privilégiée de Jésus Christ à son Église. Relié à tous les autres successeurs des apôtres et spécialement au successeur de Pierre à Rome, l'évêque a la plénitude de l'ordre sacré. Comme le Verbe incarné a été envoyé par le Père « non pour être servi, mais pour servir » (Mt 20, 28), ainsi l'évêque reçoit la mission de continuer la Rédemption au service d'une église dont il devient responsable. Docteur, pasteur et grand prêtre, il est le signe efficace, le sacrement vivant, le critère, de l'union de son église à Jésus Christ.

Le prêtre du grec *presbuteros* qui, comme *presbus* ou *presbutès*, signifie « *ancien* », « *ambassadeur* ». Le terme de « prêtre » implique donc à la fois une respectabilité et une charge de médiation. Dans le Nouveau Testament, il est difficile de distinguer les prêtres (*presbuteroi*) des évêques (*episcopoi*). Des indices montrent cependant que, progressivement, l'« évêque » se voit confier la charge de toute une église, secondé par un collège de « presbytres » (1 Tm 5, 17 ; Tt 1, 5). Dès le début du II^e siècle, la distinction hiérarchique entre évêques et prêtres est bien établie. Le prêtre est un « ancien », c'est-à-dire un homme sage que l'évêque s'adjoint comme collaborateur dans l'exercice du sacerdoce. Pour comprendre le prêtre et sa mission, il faut donc partir de la charge de l'évêque à laquelle il participe dans la ligne du sacerdoce.

Le prêtre est donc l'aide ou le collaborateur du « grand prêtre » qu'est l'évêque. Là où il est envoyé par l'évêque, il est son représentant, muni des pouvoirs qui lui permettent de seconder réellement le successeur des apôtres. Les prêtres exercent, comme l'évêque, et subordonnés à lui, la triple charge sacerdotale de pasteur, de docteur et de sanctificateur. « *Participant, à leur niveau de ministère, de la charge de l'unique Médiateur qui est le Christ* (1 Tm 2, 5), *ils annoncent à tous la parole de Dieu.* (cf. He 9, 11-18) » (Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église, LG n° 28).

Le diacre du grec *diakonos* : « **serviteur** », *diakonein* voulant dire « servir ». Le diacre est le chrétien baptisé et confirmé qui a reçu, lors de son ordination diaconale, une participation sacramentelle à la mission de l'évêque, dans la ligne du service (*diakonia*). Tout chrétien est appelé à suivre le Christ, pour devenir, par grâce, ce que le Fils est par nature. Afin que nous puissions devenir fils, le Fils s'est fait Serviteur, réalisant notre salut par l'accomplissement de sa mission rédemptrice. Ainsi a-t-il « accompli » les Chants du Serviteur en Isaïe (42, 1-9 ; 49, 1-6 ; 50, 4-11 ; 52, 13 – 53, 12), particulièrement le dernier : le Chant du Serviteur souffrant.

Toutefois, l'évêque et ceux qui participent à son sacerdoce ne peuvent être, dans l'exercice de leur ministère de prêtres, de pasteurs et de docteurs, les signes suffisamment parlants du Christ-Serviteur : leur autorité risque d'occulter le côté « service » de leur charge. Le diacre sera donc destiné à devenir le signe sacramentel du Christ-Serviteur,

l'évidence de tout le ministère sacré comme service. Au-delà du récit de l'institution des Sept en vue du service des tables (Ac 6, 1-6), le fondement scripturaire du diaconat est à chercher dans les paroles et dans les actes du Seigneur présentant l'autorité ecclésiale comme un service (Mt 20, 24-28 et le lavement des pieds en Jn 13, 2-17).

Désormais, le diacre aide l'évêque et ses prêtres dans le service de la parole, de l'autel et de la charité. Sous leur responsabilité, catéchèse, prédication, direction des prières de l'assemblée, célébration du baptême et des funérailles, bénédiction du mariage, administration du viatique et, en général, toute forme de service des pauvres, des malades, des jeunes, sont de sa compétence.

J'espère, chers amis, que ces quelques vous ont apporté un éclairage sur les trois ministères ordonnés (évêque, prêtre et diacre).

P. Gilbert NZENZEMON